

suis. Pour concourir avantageusement, d'après le programme, il faut avoir une allée sur un terrain jusqu'au dernier clos, afin de conduire les animaux d'un clos à l'autre alternativement, en un mot, pour bien faire les choses, il faut suivre une rotation régulière; chose presque impossible pour la plupart des cultivateurs, sans s'exposer à faire des dépenses inutiles; je ne parle pas de ceux qui cultivent pour le seul plaisir de cultiver, sans s'occuper au bout de l'année si les dépenses dépassent les recettes de plusieurs cents piastres. Ce n'est pas à cette classe d'hommes-là que je parle. Je dis donc, que suivre une rotation telle que le programme le veut est chose presque impossible, excepté pour les gens bien riches ou les gens des villes qui ont un certain goût pour l'agriculture et qui ne connaissent rien. D'abord, il nous faut bien des clôtures, plusieurs inutiles d'après ce système, ensuite un puits et de l'ombrage pour que les animaux ne souffrent pas de la chaleur. Par exemple, prenez un cultivateur qui a une propriété de 40 à 60 arpents de longueur et que l'extrémité de sa terre serait du mauvais terrain, qu'il y aurait un ruisseau et de l'ombrage, pensez-vous qu'il ne vaudrait pas mieux paccager ce terrain-là plusieurs années de suite et de faire du foin en allant du côté de la maison ainsi que des patates et un peu de grain, mais bien prendre garde de ne pas faire succéder deux récoltes du même grain de suite; en agissant ainsi on s'exempterait des charroyages éloignés et je pense qu'on serait tout aussi bien payé que si on eut suivi une rotation. J'aurais bien d'autres raisons à donner, mais je pense que la chose est inutile dans ce moment-ci. La seule remarque que j'ai à faire, c'est que, depuis que les concours sont loi, à toutes les assemblées annuelles du conseil tenues en mars, plusieurs comtés ont présenté des pétitions pour s'en exempter; je pense que si toutes ces pétitions étaient réunies ensemble, tous les comtés se trouveraient avoir demandé leur exemption, toujours le conseil les a refusées, excepté quand il s'est agi d'achats d'animaux reproducteurs. Je ne vois pas pour quelle raison le conseil s'obstine tant à nous les rendre obligatoires; je pense que si MM. les conseillers étaient éligibles, les choses changeraient pour le mieux, à propos de ce règlement; pourtant je ne voudrais pas tous les voir changer, ce n'est pas mon principe, mais si on pouvait en changer quelques-uns, surtout ceux qui sont inutiles, je n'en voudrais certainement pas à ceux qui méritent d'y siéger. Si le conseil d'agriculture a des doutes du résultat, qu'il mette la chose libre, et il verra avant peu que cette loi est mal vue par presque toutes les sociétés; je parie qu'il n'y a pas quatre comtés dans la province en faveur de ces concours; donc, si personne n'en veut, la chose est mauvaise; il est donc temps que toutes les sociétés se donnent la main pour protester contre cette loi injuste, par des requêtes envoyées directement au gouvernement afin de faire ouvrir les yeux au conseil d'agriculture et d'y voir, puisque le conseil refuse les demandes d'exemption de ces concours par les sociétés.

Je vous prie de donner votre opinion sur cette question.

A. MOUSSEAU.

Réponse.—Tout le monde est d'accord sur l'utilité des concours régionaux, à la condition que les membres des sociétés d'agriculture y consentent et que ces sociétés en fassent les frais, ou à peu près.

Bien que nous ne soyons pas membres du Conseil d'agriculture et que nous n'ayons pas avec lui le moindre rapport, nous pensons que les concours des terres dans chaque paroisse s'ils sont faits avec intelligence et justice, rendront les plus grands services. Si l'on avait commencé par les concours de paroisses au lieu de ceux de comtés et qu'une bonne direction eût été donnée depuis le commencement, ces concours eussent déjà produit le plus grand bien, tandis que tels qu'ils sont faits généralement, nous l'admettons volontiers, ils sont très impopulaires.

Quant aux rotations, ils faut s'entendre. Nous sommes en faveur de pâturages et de prairies permanentes là où cela se peut avec profit. Si une prairie est propre, bonne et profitable, si un pâturage est gras, bien ombragé, bien arrosé, pourquoi les relèverait-on?—Donc les prairies et les pâturages permanents doivent être encouragés en dehors des rotations. Cela fait, M. Mousseau ne peut pas objecter aux rotations, puisqu'il les admet lui-même. Etant donné une pièce couverte de mauvaises herbes et appauvrie, il importe de la nettoyer et de l'engraisser. Le cultivateur, ne pouvant pas tout engraisser et tout nettoyer ses pièces de terre en une année, choisit les plus sales et les plus pauvres et les améliore en rotation, c'est-à-dire à leur tour. Que ce nettoyage se fasse par les labours d'été ou par les cultures sarclées importe moins, pourvu que la terre soit bien nettoyée et que le cultivateur produise ou achète, avec profit, des engrais en abondance. Le seul avantage des plantes sarclées sur les labours d'été c'est que tout en nettoyant la terre, on produit de la nourriture excellente pour l'hivernement du bétail.—A chacun de choisir ce qui lui convient le mieux, selon les circonstances.

Quant à l'allée, M. Mousseau admettra qu'elle est indispensable dans le cas cité par lui où le pâturage permanent est au bout de la

terre. Cette allée est presque toujours d'une très grande utilité, mais, pas plus que les clôtures de division est elle exigée d'une manière obligatoire par le programme du conseil. Les juges alloueront des points pour ces améliorations et voilà tout.

En un mot, notre avis est que le programme du conseil au sujet des concours, est en général excellent pourvu que l'on choisisse des juges de premier ordre et qu'on leur laisse un peu de discrétion pour les cas particuliers, mais nous voudrions plus de concours de paroisses et moins de concours de comté, d'ici à quelques années.

Pommes de garde.—Plusieurs agents dans nos campagnes cherchent à nous vendre des pommiers du Haut Canada de la pépinière de Stone et Willington. Ayez donc la bonté de dire dans votre prochain numéro si les variétés de Russie qu'on nous vend nous sont profitables, si non, quelles sont les pépinières de notre province qui peuvent nous fournir de bonnes pommes de garde?

N. N., Saint-Athanaso.

Réponse.—Les meilleures pommes de garde que nous connaissons actuellement sont les pommes grises, les rougottes dorées (Golden Russet) les Baldwin. En vous adressant à M. Siméon Lacombe, Côte des Neiges, à M. Auguste Dupuis, village des Aulnaies, ou à M. Fisk, Abbotsford, vous ferez certainement mieux qu'en achetant de gens inconnus. Pour les pommiers rustiques, vous aurez des renseignements sûrs de M. Dupuis.

Reboisement.—J'ai un terrain bas, situé au milieu d'un étang, que je désirerais boiser, auriez-vous la bonté de m'informer par la voie du Journal d'agriculture quelle est l'espèce d'arbre qui conviendrait à ce terrain, si toutefois il y en a, et où je pourrais me le procurer?

Ce terrain est inculte et ne saurait être égoutté, c'est une terre jaune de bonne qualité, qu'il n'est inculte que parce qu'elle est presque noyée par cet étang. Cultivateur.

Réponse.—Vous pouvez boiser ce terrain avec le mélèze (épinette rouge) qui se plaît dans les terrains bas et humides. Il faudra cependant planter d'une manière spéciale, d'après le système de plantation à la bulle, que je ne saurais décrire au long ici, mais dont vous trouverez la description dans "Le guide illustré du sylviculteur canadien," ouvrage qui va paraître prochainement, et que vous pourrez vous procurer, au prix de \$1.00 en vous adressant au Journal d'agriculture. Les saules, faute de mieux, conviendraient aussi à votre terrain. Le cèdre (*Thuja d'occident*) vient bien dans les terrains humides, mais il croît si lentement que je ne saurais beaucoup vous le recommander.

Saperde blanche.—J'ai planté ce printemps 198 pommiers, voulez-vous m'enseigner dans quel temps les borers s'introduisent dans l'arbre, aussi quel est le meilleur moyen de les combattre. Une réponse dans votre prochain numéro obligera beaucoup

J. E. F., Saint-Armand Station.

Réponse.—Vous vous apercevrez de la présence du borer qui n'est rien autre chose que la saperde blanche, par une mouleée jaunâtre au pied des pommiers, au printemps. Aussitôt que vous verrez cette mouleée, observez de près le pommier, près de terre, à l'endroit où git la mouleée, vous verrez un petit trou, dans lequel vous devrez enfoncer la pointe d'un canif. Si l'opération est faite à temps, vous tuerez là le petit ver qui commence à ronger son chemin à l'intérieur de l'arbre. Comme remède préventif, on recommande d'induire l'arbre avec une composition de savon mou et de potasse mêlés ensemble avec de l'eau, pour lui donner la consistance d'une peinture épaisse. Il est bon aussi de mettre de la cendre ou de la chaux au pied de l'arbre, mais en petite quantité.

Fromages suisses.

Un fabricant de fromage suisse connaissant la manière d'en fabriquer cinq ou six variétés différentes, nous offre ses services. Si quelqu'un de nos lecteurs est en état de lui faire des offres d'emploi il pourra s'adresser à

MONSIEUR ARNOLD VON ARX,
Hereford, Comté de Compton.

Poires de Russie.

J'ai fait part à mes lecteurs, dans le dernier numéro du Journal, de quelques extraits de la brochure écrite par M. Gibb, à son retour de Russie. Dans les extraits publiés il ne s'agit que des pommes. Nous allons maintenant voir ce que pense notre voyageur des poires russes et de la possibilité de leur culture dans notre province.